

Définitions - Méthodologie

Ce dossier vient en complément du Dossier n° 17 - juillet 2013 « Les traitements phytosanitaires sur les grandes cultures : nombre de traitements ».

Définitions

Dose homologuée : dose maximale autorisée par traitement (sous réserve de conditions particulières d'emploi fixées par l'autorisation) pour un produit phytosanitaire sur une culture et pour un organisme cible (par exemple un parasite ou un ravageur).

IFT : indicateur de fréquence de traitement

Pour un traitement, l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) est le ratio entre la dose employée et la dose de référence du produit utilisé. La dose de référence est la plus petite dose homologuée (parmi les différentes cibles) autorisée pour le produit et la culture. Au niveau d'une parcelle ou d'un territoire, les IFT des différents traitements sont additionnés et peuvent être assimilés à un nombre de doses de référence employées. Lorsque les traitements sont localisés (cas des herbicides notamment), on tient compte de la part de la surface traitée.

La nature des produits utilisés permet de décliner les IFT en 4 catégories : herbicides, fongicides, insecticides-acaricides et autres. Sont comptabilisés les produits phytosanitaires appliqués au champ, c'est-à-dire hors traitement des semences et produits après récolte.

Les désherbants (ou herbicides) permettent de détruire les mauvaises herbes. Les insecticides permettent de lutter notamment contre les pucerons. Les fongicides traitent les cultures contre les maladies dues aux champignons microscopiques. Les autres traitements comprennent notamment les régulateurs de croissance et les molluscicides. Les régulateurs de croissance modifient la morphologie de la plante et évitent aux cultures de casser ou ployer en limitant la pousse de la tige. Les molluscicides protègent des attaques de limaces.

Les IFT ne comprennent pas les adjuvants qui peuvent être utilisés avec des produits phytosanitaires. Les adjuvants (huiles et autres) sont utilisés pour améliorer l'action d'un produit phytosanitaire.

Évolutions 2006-2011

La comparaison des résultats entre 2006 et 2011 doit être considérée avec une grande prudence. En effet, de multiples facteurs peuvent contribuer à expliquer les évolutions observées :

différences de conditions pédo-climatiques, de pressions sanitaires, de type de sol, de variétés semées et d'objectif de rendement entre les deux années. Il est donc, par nature, difficile d'isoler l'effet propre des mesures du plan Ecophyto entre 2006 (soit 2 à 3 ans avant le lancement du plan) et 2011.

Les évolutions mesurées entre les deux enquêtes par espèces, au niveau national et régional, doivent par ailleurs tenir compte de la marge d'imprécision inhérente aux enquêtes statistiques. Si l'enquête de 2011 a été conçue en sorte d'assurer la meilleure stabilité géographique possible pour l'analyse des résultats entre 2006 et 2011, les parcelles enquêtées pour une même culture au cours des deux campagnes n'appartiennent pas nécessairement aux mêmes exploitations ni aux mêmes bassins de production¹. Les estimations produites, à l'issue des procédures d'extrapolations statistiques, ont donc, par nature, une certaine marge d'imprécision. De ce fait, les résultats sont assortis d'un niveau de précision qui permet de disposer d'un intervalle de confiance au seuil de 5 % autour de la valeur estimée². Une évolution entre 2006 et 2011 est considérée statistiquement significative si les intervalles de confiance de chacune des estimations ne se recoupent pas. Lorsque l'évolution entre 2006 et 2011 n'est pas considérée statistiquement significative, il n'est pas possible de conclure avec un degré raisonnable de certitude à une progression ou une diminution des résultats entre 2006 et 2011.

Enfin, en 2011, le champ géographique de l'enquête a été étendu pour plusieurs espèces (blé dur, betterave, pomme de terre, pois protéagineux notamment). Les chiffres portant sur les années 2006 et 2011 correspondent au champ géographique complet correspondant à chacune des enquêtes, alors que les évolutions sont calculées sur un champ restreint aux seuls départements communs entre les deux campagnes. En 2011, la collecte a enfin été élargie à deux espèces : le triticale et la canne à sucre, pour lesquelles des évolutions ne peuvent être calculées.

1. Un suivi des mêmes parcelles pour une même culture n'est pas possible entre 2006 et 2011 du fait des rotations.

2. Cet intervalle mesure la plage de valeurs au sein de laquelle on estime que la « vraie » valeur du traitement a 95 % de chance de se situer.